



**RETURN BIDS TO:**

**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions -  
TPSGC

By e-post Connect or by facsimile/  
Connexion postale ou télécopieur  
Gatineau

Quebec  
Bid Fax: (819) 997-9776

**SOLICITATION AMENDMENT  
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise  
indicated, all other terms and conditions of the Solicitation  
remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire,  
les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

**Comments - Commentaires**

**Vendor/Firm Name and Address  
Raison sociale et adresse du  
fournisseur/de l'entrepreneur**

**Issuing Office - Bureau de distribution**

Clothing and Textiles Division / Division des vêtements  
et des textiles  
L'Esplanade Laurier,  
East Tower 7th Floor  
Tour est 7e étage  
140 O'Connor, rue O'Connor,  
Ottawa  
Ontario  
K1A 0R5

<b>Title - Sujet</b> Étuis	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> M7594-202912/A	<b>Amendment No. - N° modif.</b> 004
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> M7594-202912	<b>Date</b> 2020-06-09
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$\$PR-723-78738	
<b>File No. - N° de dossier</b> pr723.M7594-202912	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> <b>on - le 2020-06-26</b>	
<b>Time Zone</b> Fuseau horaire Eastern Daylight Saving Time EDT	
<b>F.O.B. - F.A.B.</b> Specified Herein - Précisé dans les présentes	
<b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Gravel, Sylvie	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> pr723
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (613) 240-7281 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> ( ) -
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b>  See herein/ Voir ci-inclus	

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

<b>Delivery Required - Livraison exigée</b>	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address</b> <b>Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> <b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b> <b>(type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

---

### **MODIFICATION 004**

La modification vise à fournir les réponses aux questions demandées des soumissionnaires.

#### **Question 4**

*La question porte sur les deux options de couleur de l'étui pour garrot et de l'étui pour trousse de premiers soins individuelle. Comme l'option du vert est une couleur sur commande spéciale et que les quantités pour le vert et le noir (une couleur de base) ne sont pas définies, il sera difficile de fournir des coûts exacts, puisque le coût des couleurs exigeant une commande spéciale est généralement plus élevé. Pour cette raison, est-il possible de définir les quantités pour chacune des options de couleur pour le moment?*

#### **Réponse 4**

Pour le moment, la GRC ne peut pas définir les quantités exactes par couleur des articles « sur demande ». Toutefois, nous prévoyons que la répartition sera environ de 95 % pour le noir et 5 % pour le vert, si une commande est passée. Il s'agit uniquement d'une répartition estimée par couleur et non d'un engagement de la part de la GRC à commander selon cette répartition.

Les articles « sur demande », ont été révisés à l'annexe A pour séparer les couleurs afin que les soumissionnaires fournissent des coûts pour les deux couleurs. Les numéros d'article des Options ont également été révisés.

Supprimer : Annexe A dans son intégralité

Remplacer par : Annexe A ci-joint

#### **Question 5**

*Que se passe-t-il si les commandes minimales (pour la couleur spéciale) sont plus élevées que l'utilisation estimée?*

#### **Réponse 5**

Il incombe au soumissionnaire de soumettre un prix selon le besoin du tissu pour la couleur sur commande spéciale. Si les quantités minimales sont supérieures à l'utilisation estimée, le soumissionnaire doit en tenir compte dans le prix de sa soumission. Si le fournisseur est incapable de fournir le tissu, le contrat sera résilié.

#### **Question 6**

*L'exigence dans la spécification concernant la « reprise » de la courroie de retenue élastique.....comme aucun échantillon visuel n'est disponible pour le moment, est-il possible de me fournir cette spécification concernant la reprise?*

#### **Réponse 6**

L'exigence selon laquelle la reprise doit être conforme à l'échantillon visuel sera supprimée du paragr. 4.1.3. La spécification sera modifiée au moment de l'attribution du contrat.

#### **Question 7**

*Tissu des pochettes. Selon la trousse de premiers soins, la seule description que nous avons est que le tissu de doublure doit être noir, 100 % nylon. Il serait utile de connaître le denier et de savoir si le tissu est enduit ou non.*

#### **Réponse 7**

Le tissu de doublure est à la discrétion du fabricant. Tout tissu de doublure qui est 100 % nylon et de couleur noire sera acceptable.

#### **Question 8**

*En ce qui concerne la trousse de premiers soins, spécification n° 1045-378; à la page 7.*

*4.1.10 **Fermeture à glissière** – La fermeture à glissière doit être à spirales, non séparable des deux côtés, avec deux curseurs en émail disposés en position corps à corps. Les spirales et le corps des curseurs doivent être de couleur assortie au tissu de base. La fermeture à glissière doit avoir une longueur de 53 cm.*

*La taille de la fermeture à glissière n'est pas précisée; les tailles types sont n° 5 et n° 10. Pouvez-vous nous indiquer la taille à utiliser? S'agit-il d'une fermeture n° 5 ou n° 10?*

#### **Réponse 8**

Le paragr. 4.1.10 de la spécification G.S. 1045-378 devrait préciser que la fermeture à glissière doit être de taille n° 8. La spécification sera modifiée au moment de l'attribution du contrat.

#### **Question 9A**

*A) Une phrase du paragraphe 4.3.2 se lit comme suit : « Une tirette à déclenchement rapide, confectionnée à partir de la sangle conforme au paragr. 4.1.6, doit se trouver sur la partie arrière de l'étui. »*

*Le paragr. 4.1.6 porte sur un élastique et non une sangle; quel est le bon matériau?*

#### **Réponse 9A**

Le paragr. 4.3.2 contient une erreur et devrait se lire comme suit : « confectionnée à partir de la sangle conforme au paragr. 4.1.3 ». La spécification sera modifiée au moment de l'attribution du contrat.

#### **Question 9B**

*Une phrase du paragraphe 4.3.2.1 se lit comme suit : « Les tirettes doivent avoir une longueur finie de 4.5 cm et être confectionnées à partir de la sangle conforme au paragr. 4.1.6. »*

*Le paragr. 4.1.6 porte sur un élastique et non une sangle; quel est le bon matériau?*

#### **Réponse 9B**

Le paragr. 4.3.2.1 contient une erreur et devrait se lire comme suit : « confectionnée à partir de la sangle conforme au paragr. 4.1.3 ». La spécification sera modifiée au moment de l'attribution du contrat.

#### **Question 9C**

*Une phrase du paragraphe 4.3.3.1 se lit comme suit : « [...] en sangle conforme au paragr. 4.1.6 [...].*

*Le paragr. 4.1.6 porte sur un élastique et non une sangle; quel est le bon matériau?*

#### **Réponse 9C**

Le paragr. 4.3.3.1 contient une erreur et devrait se lire comme suit : « confectionnée à partir de la sangle conforme au paragr. 4.1.3 ». La spécification sera modifiée au moment de l'attribution du contrat.

#### **Question 9D**

*Une phrase du paragraphe 4.3.3.2 se lit comme suit : « [...] en sangle conforme au paragr. 4.1.6 [...].*

*Le paragr. 4.1.6 porte sur un élastique et non une sangle; quel est le bon matériau?*

#### **Réponse 9D**

Le paragr. 4.3.3.2 contient une erreur et devrait se lire comme suit : « confectionnée à partir de la sangle conforme au paragr. 4.1.3 » La spécification sera modifiée au moment de l'attribution du contrat.

---

**Question 9E**

*Le paragraphe 4.3.3, Support amovible, ne mentionne pas le tissu dans lequel le support amovible est confectionné.*

**Réponse 9E**

Le support amovible doit être confectionné de deux épaisseurs du tissu de base conforme au paragr. 4.1.1, envers cousu contre envers.

**Question 9F**

*La question et réponse n° 1 dans la modification no 2 porte sur le tissu vert.*

*Un échantillon sera fourni au soumissionnaire retenu, mais nous avons tout de même besoin de connaître le code Pantone du vert au moment de préparer notre soumission afin de proposer des coûts exacts pour les articles.*

*Un tissu d'une couleur exigeant une commande spéciale peut exiger une quantité minimale à commander, comporter des frais supplémentaires et avoir un délai d'exécution plus long.*

*La couleur a également une incidence sur les autres articles de la nomenclature (spécification).*

*Exemple.  
GS1045-377*

*1.1*

*li – 8088-100 Étui pour garrot, vert.*

*Article 4.1.2 - Le ruban autoagrippant à crochets et à boucles doit être de couleur assortie au tissu de base (vert).*

*Article 4.1.3.1 - La sangle de nylon doit être de couleur assortie au tissu de base (vert).*

*Article 4.1.4 - Le galon doit être de couleur assortie au tissu de base (vert).*

*Est-il possible d'obtenir le code Pantone du tissu vert?*

**Réponse 9F**

Aucun code Pantone ne correspond exactement au tissu vert; le code Pantone 357 C est similaire et peut être utilisé pour estimer les coûts du tissu, mais une couleur exigeant une commande spéciale sera requise.

**Question 10**

*Cette question concerne la nuance de vert du ruban autoagrippant, de la sangle et des autres tissus bruts. Plus précisément, est-ce que ces tissus devront être assortis au vert « sur commande spéciale » du tissu de base ou est-ce qu'un vert similaire à celui du tissu de base serait acceptable?*

*La raison de cette question est que le prix de la couleur sur commande spéciale de tous les tissus sera beaucoup plus élevé que celui d'un vert de base offert sur le marché.*

*De plus, si un vert exigeant une commande spéciale est requis, ces coûts supplémentaires doivent être ajoutés au prix de la soumission.*

**Réponse 10**

Un vert exigeant une commande spéciale n'est pas requis pour les composants; une nuance similaire au vert du tissu de base est acceptable.

---

**Question 11A**

*Quel est le tissu principal du support amovible de l'étui pour trousse de premiers soins individuelle? Pour le moment, nous tenons pour acquis qu'il s'agit du même tissu que le tissu de base de l'étui; nous aurions toutefois besoin d'une confirmation.*

**Réponse 11A**

Le support amovible est confectionné à partir du tissu de base conforme au paragr. 4.1.1.

**Question 11B**

*Également concernant l'étui pour trousse de premiers soins individuelle, il n'est pas mentionné que le corps est fait de deux épaisseurs de tissu base. Toutefois, dans le croquis (voir image ci-dessous), la piqûre du ruban autoagrippant n'est pas visible sur la vue de la partie arrière. Ainsi, nous tenons pour acquis que le corps est fait de deux épaisseurs du tissu de base. Nous avons besoin que vous confirmiez cette confection, puisque cela aura une incidence sur les coûts (en raison de la quantité de tissu).*

**Réponse 11B**

Le corps de l'étui pour trousse de premiers soins individuelle est confectionné d'une seule épaisseur du tissu de base conforme au paragr. 4.1.1.

**Question 11C**

*La même question concernant les épaisseurs du tissu (voir no 2) s'applique à cette question concernant le support amovible (voir la photo ci-dessous).*

**Réponse 11C**

Le support amovible doit être confectionné de deux épaisseurs du tissu de base conforme au paragr. 4.1.1, envers cousu contre envers.

**Question 12A**

*Porte-chargeur simple pour carabine et étui pour trousse de naloxone – détails pour les œillets.*

**Réponse 12A**

Les œillets ayant un diamètre intérieur entre 4.5 mm et 5.5 mm seront acceptables. Les spécifications G.S 1045-363, G.S 1045-376, G.S 1045-377 et G.S 1045-378 seront modifiées au moment de l'attribution du contrat.

**Question 12B**

*Trousse de premiers soins  
Fermeture à glissière*

*Avez-vous une classe et un type de spécifications pour la fermeture à glissière, puisque la description est vague et ambiguë.*

**Réponse 12B**

Les œillets ayant un diamètre intérieur entre 4.5 mm et 5.5 mm seront acceptables. Les spécifications G.S 1045-363, G.S 1045-376, G.S 1045-377 et G.S 1045-378 seront modifiées au moment de l'attribution du contrat.

Le paragr. 4.1.10 de la spécification G.S. 1045-378 devrait préciser que la fermeture à glissière doit être de taille n° 8. Tous les modèles qui répondent à la description du paragr. 4.1.10 de la spécification seront acceptables. La spécification sera modifiée au moment de l'attribution du contrat.

### Question 13

*Le paragraphe 4.3.2 de la spécification G.S. 1045-376 se lit comme suit : « Les bords du corps de l'étui et du rabat doivent être finis avec la sangle de nylon précisée au paragr. 4.1.3 conformément au dessin n° 2. »*

*Êtes-vous certain qu'il s'agit d'une sangle, ou s'agit-il plutôt d'un galon? L'utilisation d'une sangle à titre de galon fera en sorte que le pourtour des bords de l'étui sera très épais.*

### Réponse 13

L'utilisation d'une sangle ou d'un galon sera acceptable pour la finition. Si un galon est utilisé, il doit être en nylon, de couleur assortie au tissu de base et d'une largeur de 2.5 cm. La spécification sera modifiée au moment d'attribuer le contrat.

### Question 14

*Dans le paragraphe 4.3.2 de la spécification G.S. 1045-377, est-ce que la partie arrière de l'étui pour garrot est uniquement composée de la sangle de 2 po ou est-ce qu'elle comporte deux épaisseurs (une épaisseur de sangle et une épaisseur du tissu de nylon)?*

### Réponse 14

La partie arrière de l'étui pour garrot doit être constituée d'un morceau de sangle de 2 po conforme au paragr. 4.1.3.1.

Toutes les autres modalités et conditions demeurent inchangés.

Une soumission déjà déposée peut être modifiée avant la date de clôture, en envoyant les documents modifiés à l'Unité de réception des soumissions et en indiquant sur l'enveloppe le numéro de l'invitation ainsi que la date de clôture la plus récente.

**ANNEXE «A»  
BESOIN**

**A.1 EXIGENCE TECHNIQUE**

L'entrepreneur sera exigé de fournir des Étuis au Canada pour la Gendarmerie royale du Canada (GRC). Les étuis doivent être fabriqués conformément aux spécifications énumérées ci-dessous et aux échantillons visuels.

Porte-chargeur simple, pour carabine : spécification G.S. 1045-363 (2019-08-01);  
Étui pour trousse de naloxone: spécification G.S. 1045-376 (2019-08-01);  
Étui pour garrot: spécification G.S. 1045-377 (2019-08-01);  
Étui pour trousse de premiers soins individuelle : spécification G.S. 1045-378 (2019-08-01).

Remarque 1: L'échantillon visuelle pour l'étui pour garrot n'est pas disponible.

Remarque 2: Un échantillon pour la couleur seulement est disponible pour le tissu de base vert.

**A.2 ADRESSES**

Adresse de livraison	Adresse de facturation
Gendarmerie royale du Canada Programme uniformes et équipements 440 Chemin Coventry, Porte de l'est Ottawa (Ontario) K1K 2C4	Gendarmerie royale du Canada Programme uniformes et équipements, Courriel : _____ (à être communiqué au moment de l'attribution du contrat)

**A.3 BIENS LIVRABLES ET BASE DE PAIEMENT**

**A.3.1 Quantité ferme**

Article	Description	Quantité ferme	Unité de distribution	Prix unitaire ferme en CAD, DDP, Frais de transport inclus, taxes applicables en sus
1	8085-150 Porte-chargeur simple, pour carabine	15,000	chaque	_____ \$
2	8086-100 Étui pour trousse de naloxone	7,500	chaque	_____ \$
3	8087-100 Étui pour garrot, noir	2,000	chaque	_____ \$
4	8090-100 Étui pour trousse de premiers soins individuelle, noir	2,000	chaque	_____ \$
5	8088-100 Étui pour garrot, vert	500	chaque	_____ \$
6	8091-100 Étui pour trousse de premiers soins individuelle, vert	500	chaque	_____ \$

**La priorité pour la production et la livraison doit être donnée au porte-chargeur simple, pour carabine.**

### A.3.2. Quantité "sur demande"

Année 1 – si commandé dans les 12 mois de la date d'attribution du contrat

Année 2 – si commandé dans les 13-24 mois de la date d'attribution du contrat

Année 3 – si commandé dans les 25-36 mois de la date d'attribution du contrat

Année 4 – si commandé dans les 37-48 mois de la date d'attribution du contrat

Article	Description	Quantité estimée * (total pour 4 années)	Unité de distribution	Prix unitaire ferme en CAD, DDP, Frais de transport inclus, taxes applicables en sus
7	Étui pour garrot, noir	14,250	chaque	Année 1 _____ \$ Année 2 _____ \$ Année 3 _____ \$ Année 4 _____ \$
8	Étui pour garrot, vert	750	chaque	Année 1 _____ \$ Année 2 _____ \$ Année 3 _____ \$ Année 4 _____ \$
9	Étui pour trousse de premiers soins individuelle, noir	14,250	chaque	Année 1 _____ \$ Année 2 _____ \$ Année 3 _____ \$ Année 4 _____ \$
10	Étui pour trousse de premiers soins individuelle, vert	750	chaque	Année 1 _____ \$ Année 2 _____ \$ Année 3 _____ \$ Année 4 _____ \$

\*Les quantités « sur demande » ne sont qu'une approximation des exigences et ne sont destinées qu'à l'évaluation des soumissions.

### A.3.3 Quantités Optionnelles

#### Option 1 – dans les 12 mois de la date d'attribution du contrat

Article	Description	Quantité estimée	Unité de distribution	Prix unitaire ferme en CAD, DDP, Frais de transport inclus, taxes applicables en sus
11	Étui pour trousse de naloxone	5,000	ch	_____ \$
12	Porte-chargeur simple, pour carabine	5,000	ch	_____ \$

**Option 2 – dans les 24 mois de la date d'attribution du contrat**

Article	Description	Quantité estimée	Unité de distribution	Prix unitaire ferme en CAD, DDP, Frais de transport inclus, Taxes applicables en sus
13	Étui pour trousse de naloxone	5,000	ch	_____ \$
14	Porte-chargeur simple, pour carabine	5,000	ch	_____ \$

**Option 3 – dans les 36 mois de la date d'attribution du contrat**

Article	Description	Quantité estimée	Unité de distribution	Prix unitaire ferme en CAD, DDP, Frais de transport inclus, Taxes applicables en sus
15	Étui pour trousse de naloxone	5,000	ch	_____ \$
16	Porte-chargeur simple, pour carabine	5,000	ch	_____ \$

**A.4 QUANTITÉ «SUR DEMANDE» - Articles 7, 8, 9 et 10**

En vertu de ce contrat, l'entrepreneur est tenu de fournir les biens "sur demande" au Canada. Outre ce qui est spécifiquement mentionnée dans ce contrat, le Canada n'est pas tenu de commander ces biens, et ce contrat ne représente aucunement un engagement à acheter exclusivement les biens de l'entrepreneur. La quantité de marchandises «sur demande» indiquée pour les articles 7, 8, 9 et 10, n'est qu'une approximation du besoin.

La GRC peut passer des commandes pour la quantité «sur demande» directement à l'entrepreneur en précisant les quantités exactes de marchandises commandées et la date de livraison, en tout temps pendant la période mentionnée ci-dessous, et conformément aux conditions prédéterminées.

Les commandes seront passées au moyen du formulaire 942 ou autre formulaire de la GRC.

Des commandes pourront être passées durant les 48 mois suivant la date d'attribution du contrat.

**Livraison des quantités « sur demande »**

La GRC demande que la quantité « sur demande » soit livrée dans les **28 jours civils** suivant la réception du formulaire de commande.

**L'entrepreneur doit livrer les quantités « sur demande » comme suit :**

Quantité	Livraison
500-999	dans _____ jours civiles après la réception du formulaire de commande
1,000-2,499	dans _____ jours civiles après la réception du formulaire de commande
2,500-4,999	dans _____ jours civiles après la réception du formulaire de commande
5,000 +	dans _____ jours civiles après la réception du formulaire de commande

Les livraisons effectuées à la suite de commandes de quantités «sur demande» feront l'objet d'une inspection de la part du consignataire à destination.

Solicitation No. - N° de l'invitation  
M7594-202912/A  
Client Ref. No. - N° de réf. du client  
M7594-20-2912

Amd. No. - N° de la modif.  
004  
File No. - N° du dossier  
pr723.M7594-202912

Buyer ID - Id de l'acheteur  
pr723  
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

---

**Limite des commandes « sur demande »**

Chaque commande « sur demande » ne doit pas dépasser \_\_\_\_\_ \$ taxes applicables comprises (à être établie au moment de l'attribution du contrat).

**Limitation financière – Articles 7, 8, 9 et 10**

Le coût total, pour le Canada, des commandes ne doit pas dépasser le montant de \$ \_\_\_\_\_ (à être établie au moment de l'attribution du contrat) taxes applicables en sus, à moins d'autorisation écrite de l'autorité contractante. L'entrepreneur ne sera pas tenu d'exécuter un travail ou de fournir un service ou un article pour remplir des commandes qui porteraient le coût total pour le Canada à un montant supérieur au montant maximal indiqué ci-dessus, sauf si une telle augmentation est autorisée.

**A.5 QUANTITÉS OPTIONNELLES - Articles 11 à 16**

L'entrepreneur accorde au Canada l'option irrévocable d'acquérir les biens, qui sont décrits sous les articles 9 à 14 selon les mêmes modalités et conditions et aux prix établis dans le contrat. Le Canada n'est pas tenu d'exercer les options pour commander les biens décrits en vertu des articles 11 à 16 inclusivement et ce contrat ne représente aucunement un engagement à acheter les biens de l'entrepreneur.

Trois (3) options peuvent être exercées. Les options ne pourront être exercées que par l'autorité contractante et seront confirmées par une modification au contrat. Une seule modification par option peut être signifiée.

L'autorité contractante peut exercer les options comme suit :

Option 1: dans les 12 mois de la date d'attribution du contrat en envoyant un avis écrit à l'entrepreneur.

Option 2: dans les 24 mois de la date d'attribution du contrat en envoyant un avis écrit à l'entrepreneur.

Option 3: dans les 36 mois de la date d'attribution du contrat en envoyant un avis écrit à l'entrepreneur.

La valeur maximale, pour toutes les modifications exerçant les options, ne doit pas excéder \$ \_\_\_\_\_ (à être établi à l'attribution du contrat), taxes applicables en sus.